



COMMUNIQUE DE PRESSE
22 mars 2021

**Le Conseil supérieur du notariat et HEC Paris partenaires
pour accompagner les notaires dans leur démarche managériale**

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) et HEC Paris reconduisent leur partenariat concernant le cycle de formation spécifique destiné à accompagner les notaires dans leur démarche managériale et stratégique.

Ce programme, à suivre en classe virtuelle, débutera dès avril 2021*. Il proposera un dispositif conçu sur mesure et constitué de trois modules de 6 matinées chacun.

- Définir une stratégie et construire une offre de service
- Accompagner ses équipes dans la transformation
- Développer une dynamique collective et mobiliser

Le parcours, habilité au titre de la formation continue obligatoire, est réservé aux notaires titulaires ainsi qu'aux notaires salariés sur demande de l'office.

Au terme de cette formation, un certificat sera délivré par HEC Paris Executive Education aux notaires ayant suivi l'intégralité du cycle.

***Renseignements :**

management.qualite.csn@notaires.fr

.

À propos du Conseil supérieur du notariat – www.notaires.fr

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le Conseil supérieur du notariat comprend plus de 100 collaborateurs au service de la profession notariale

Contacts presse Conseil supérieur du notariat :

Meriam Barka : 01.44.90.31.79 – meriam.barka.csn@notaires.fr

Mathieu Ferrié : 01.44.90.31.74 – mathieu.ferrie.csn@notaires.fr